

AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat (AEC) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) Enquête publique duvendredi 03 octobre 2025 au mardi 04 novembre 2025

Par arrêté n°2025 A 24 en date du 11 septembre 2025, affiché au siège de la Communauté de Communes du Val d’Essonne, à compter du 15 septembre 2025, le Président de la Communauté de Communes a précisé les modalités d’ouverture et d’organisation de la commission d’enquête publique relative à l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat (AEC) dit SCoT-AEC de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE).

Article 1 : Objet de la commission d’enquête

L’enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations et propositions sur le projet de SCoT-AEC du Val d’Essonne. Le SCOT-AEC est un document de planification stratégique intercommunal qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire pour les 20 années à venir. Il définit les objectifs et les orientations d’un territoire en matière de sobriété foncière, de logement, de développement économique, d’implantation commerciale, de mobilité, de protection de la biodiversité, de transition énergétique, de qualité urbaine et de valorisation des paysages, de gestion des risques et de préservation des ressources naturelles. Il comprend un Document d’Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

Il couvre un périmètre de 21 communes : Auvernaux, Baulne, Ballancourt-sur-Essonne, Chevannes, Champcueil, Cerny, D’Huison-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté Alais, Leudeville, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Orveau, Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit, qui représente environ 63 778 habitants sur une superficie de 19 390 hectares.

Article 2 : Dates et durée de la commission d’enquête

La commission d’enquête se déroulera du vendredi 03 octobre 2025 à 8h30 au mardi 04 novembre 2025 à 18h00, soit 33 jours consécutifs.

Article 3 : Siège de l’enquête publique

Le siège de l’enquête est fixé à la Communauté de Communes du Val d’Essonne, Parvis des Communautés, BP 29, 91610 Ballancourt-sur-Essonne.

Article 4 : Composition de la commission d’enquête

Par décision n°E25000047/78 en date du 22 juillet 2025, Monsieur le Premier Vice-Président du Tribunal Administratif de Versailles a désigné :

- Monsieur Yves MAËNHAUT en qualité de Président de la commission d’enquête ;
- Monsieur Jean-Yves COTTY et Monsieur Jean-Pierre ROUSSI en qualité de membres titulaires.

Article 5 : Consultation du dossier d’enquête

Le dossier d’enquête portant sur le projet d’élaboration du SCoT-AEC du Val d’Essonne est constitué :

1. d’un recueil des actes administratifs ;
2. du dossier d’élaboration du SCoT-AEC du Val d’Essonne arrêté par délibération du Conseil communautaire du 27 mai 2025
3. d’un recueil des avis PPA-PPC, MRaE, CDPENAF.

Les pièces du dossier et les registres d’enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par les commissaires-enquêteurs, seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l’enquête :

- A l'accueil de la Communauté de Communes du Val d'Essonne situé Parvis des Communautés, BP 29, 91610 Ballancourt -sur-Essonne ;
- Au sein de 14 mairies lieux de permanences : Ballancourt-sur-Essonne, Cerny, Champcueil, Chevannes, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, Itteville, La Ferté -Alais, Leudeville, Mennecy, Ormoy, Saint-Vrain, Vayres -sur-Essonne, Vert-le-Grand ;
- aux jours et heures habituels d’ouverture au public.

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera disponible, pour toute la durée de l'enquête publique, sur les sites suivants : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-scot-val-essonne> et sur le site internet de la Communauté de Communes du Val d'Essonne : <https://valessonne.fr/projets/elaboration-scot-pcaet>

Cette version numérique est également consultable sur poste informatique au siège de la Communauté de Communes du Val d’Essonne aux jours et heures habituels d’ouverture au public.

Article 6 : Permanences

La commission d’enquête se tiendra à disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations, écrites et orales, portant sur le projet d’élaboration de SCoT-AEC dans le cadre des permanences assurées par un des commissaires enquêteurs aux lieux, jours et heures fixés dans le tableau ci-après :

Lieux	Mardi 7 octobre	Jeudi 9 octobre	Vendredi 10 octobre	Samedi 11 octobre	Mardi 14 octobre	Jeudi 16 octobre	Vendredi 17 octobre	Samedi 18 octobre	Lundi 20 octobre	Mardi 21 octobre	Jeudi 23 octobre	Vendredi 24 octobre	Lundi 27 octobre	Mercredi 29 octobre
Communauté de Communes du Val d’Essonne, Parvis des Communautés, BP 29, 91610 Ballancourt-sur-Essonne						9h-12h							15h-18h	
Mairie -2 rue de la Mairie - 91610 Ballancourt-sur-Essonne		9h-12h										9h-12h		
Mairie - 8 rue Degommier – 91590 Cerny							9h-12h30							
Mairie - 4 rue Royale - 91750 Champcueil									9h-12h					
Mairie - 2 rue du Parc - 91750 Chevannes					9h-12h									
Mairie - 4 rue de la Mairie - 91540 Fontenay-le-Vicomte	14h-17h													
Mairie - Route départementale 105 – 91590 Guigneville-sur-Essonne			10h-12h											
Mairie - 03 rue Saint-Germain - 91760 Itteville				9h-12h										
Mairie - 5 rue des Fillettes - 91590 La Ferté Alais	9h-12h													14h30-17h30
Mairie - 10 Grande-Rue - 91630 Leudeville										9h-12h				
Mairie - 65, boulevard Charles de Gaulle - 91540 Mennecy	14h-17h											9h-12h		14h-17h
Mairie - Place Raymond-Gombault – 91540 Ormoy				9h-12h										
Mairie - 13 rue des Noblets – 91770 Saint-Vrain		9h-12h												
Mairie - Chemin d’Orveau - 91820 Vayres-sur-Essonne								9h-11h45						
Mairie - 7 place de la Mairie- 91810 Vert-le-Grand					9h-12h						16h-19h			

Toute personne pourra consulter et déposer ses observations dans n’importe quelle mairie et au siège de l’enquête publique.

Article 7 : Observations du public

Un registre papier permettant au public de déposer ses observations et propositions sera tenu dans chaque lieu d'enquête. Des observations et propositions pourront également être déposées sur le registre électronique mis en place : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-scot-val-essonne> ou par mail à : elaboration-scot-val-essonne@mail.registre-numerique.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet ou les adresser durant la période de l’enquête publique :

- par écrit, au siège de l’enquête publique, à l’adresse suivante :
A l’attention de Monsieur le commissaire-enquêteur
Communauté de Communes du Val d’Essonne,
Parvis des Communautés, BP 29,
91610 Ballancourt-sur-Essonne
- par courrier remis à un membre de la Commission d'enquête lors des permanences organisées,
- sur le site internet dédié comportant un registre dématérialisé sur lequel le public peut transmettre ses observations et propositions directement : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-scot-val-essonne>
- par courriel : elaboration-scot-val-essonne@mail.registre-numerique.fr

Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences des commissaires-enquêteurs seront consultables dans le dossier à l’accueil de la CCVE.

Les contributions transmises par courriel seront publiées automatiquement sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-scot-val-essonne> et donc visibles par tous.

Article 8 : Rapport et conclusions de la commission d’enquête

Le Président de la Commission d’Enquête établit son rapport dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Le Président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du tribunal administratif de Versailles.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique au siège de la CCVE et par voie dématérialisée sur le site internet de la CCVE : <https://valessonne.fr/projets/elaboration-scot-pcaet>

Article 9 : Décision

À l’issue de l’enquête, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat (AEC) de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE), pourra être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la commission d’enquête. Il pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire.

Il deviendra exécutoire après sa publication sur le site internet du Géoportail de l’Urbanisme.

Article 10 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître les dates d’ouverture et de clôture de l’enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l’enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de l’Essonne.

Cet avis sera également affiché dans les lieux de mise à disposition du dossier d’enquête au format papier et dans les communes du territoire.

Il sera également publié sur le site internet de la Communauté de Communes du Val d’Essonne.

Article 11 : Informations complémentaires

Toute information relative à l’organisation de la commission d’enquête publique peut être demandée auprès de la Communautés de Communes du Val d’Essonne auprès de la Direction de l’aménagement du Territoire, par courrier au siège de l’enquête publique (Parvis des Communautés, BP 29, 91610 Ballancourt-sur-Essonne), au 01 64 93 21 20, ou par mail : concertation@ccvalessonne.com

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d’enquête publique auprès de la Communauté de Communes du Val d’Essonne, Parvis des Communautés, BP 29, 91610 Ballancourt-sur-Essonne, dans le cadre des dispositions de l’article L.123-11 du Code de l’environnement.